



VILLE DE L'ANCIENNE-LORETTE
SÉANCE ORDINAIRE DU 29 AOÛT 2023 À 19H30
PROJET D'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;

GREFFE ET CONTENTIEUX

3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juillet 2023;
4. *Règlement n° 383-2023 modifiant le règlement n° V-1230-99 concernant la circulation et le stationnement – Adoption;*

RESSOURCES HUMAINES

5. Embauche d'un journalier temporaire au Service des travaux publics;

URBANISME

6. *Règlement n° 384-2023 décrétant un programme d'aide financière pour l'achat de couches réutilisables - Avis de motion, présentation et dépôt;*
7. Demande de dérogation mineure – 1191, rue de l'Espérance;
8. Plan d'implantation et d'intégration architecturale – 6550, boulevard Wilfrid-Hamel

TRÉSORERIE

9. Approbation des comptes à payer pour le mois de juillet 2023;

10. Divers;
11. Période de questions;
12. Levée de la séance.



Ville de L'Ancienne-Lorette

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal ayant eu lieu à l'hôtel de ville de L'Ancienne-Lorette, mardi le 11 juillet 2023 à 19h30.

Sont présents: Monsieur Gaétan Pageau, maire
Madame Johanne Laurin
Monsieur Charles Guérard
Monsieur Sébastien Hallé
Monsieur Nicolas St-Gelais
tous conseillers et formant quorum

Sont absentes : Madame Josée Ossio
Madame Isabelle Grenier

Sont également présents: Monsieur André Rousseau, directeur général
Me Marie-Hélène Leblanc-Bourque, greffière
Madame Anick Marceau, trésorière

Est présente à distance : Madame Isabelle Saillant,
Conseillère stratégique aux développements des
relations avec le milieu

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Gaétan Pageau, maire, souhaite la bienvenue à tous et procède à l'ouverture de la séance.

155-23 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT la proposition d'ajouter un point à la section « Divers », soit :

- Autorisation de signature de la lettre d'entente 3 entre la Ville et le SCFP;
- Autorisation de signature pour l'acquisition d'une parcelle de terrain pour l'aménagement d'un rond-point sur la rue Saint-Charles;

CONSIDÉRANT l'absence d'opposition pour ajouter ce point;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Sébastien Hallé, appuyé par Nicolas St-Gelais et résolu :

QUE l'ordre du jour soit :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;

CABINET DU MAIRE

3. Séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec du 5 juillet 2023 - Présentation de l'ordre du jour et orientation du conseil;
4. Nomination d'un maire suppléant;

DIRECTION GÉNÉRALE

5. Autorisation de signature du contrat de travail de la conseillère stratégique aux développements des relations avec le milieu en remplacement de celui intervenu le 8 août 2022;

GREFFE ET CONTENTIEUX

6. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 juin 2023;
7. *Règlement n° 383-2023 modifiant le règlement n° V-1230-99 concernant la circulation et le stationnement* - Avis de motion, présentation et dépôt;

RESSOURCES HUMAINES

8. Autorisation d'embauche de deux étudiants pour l'entretien des espaces verts;

LOISIRS

9. Attribution d'un contrat pour la location de matériels de scène et ses périphéries dans le cadre du Festival lorettain;
10. Autorisation de paiement pour la fourniture, l'installation et la gestion du matériel de sonorisation et d'éclairage, du matériel vidéo et des structures autoportantes pour le Festival lorettain;

URBANISME

11. Autorisation d'utiliser les sommes nécessaires dans le fonds réservé à des fins de parcs, de terrains de jeux et de terrains de la municipalité;

TRAVAUX PUBLICS

12. Attribution d'un contrat pour l'acquisition d'équipements récréatifs pour le parc de l'Envolée;
13. Attribution d'un contrat pour l'acquisition de matériels d'éclairage de rue;

TRÉSORERIE

14. Approbation des comptes à payer pour le mois de juin 2023;
15. Divers;
 - Autorisation de signature de la lettre d'entente 3 entre la Ville et le SCFP;
 - Autorisation de signature pour l'acquisition d'une parcelle de terrain pour l'aménagement d'un rond-point sur la rue Saint-Charles;
16. Période de questions;
17. Levée de la séance.

ADOPTÉE

156-23 3.

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU 5 JUILLET 2023 - PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORIENTATION DU CONSEIL

CONSIDÉRANT que le conseil a été informé des sujets qui ont fait l'objet des délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération de Québec du 5 juillet 2023;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont reçu les documents à l'appui des délibérations de la séance du conseil d'agglomération et ont eu l'occasion de se prononcer sur ces sujets lors de la commission de l'administration;

CONSIDÉRANT l'ampleur des documents transmis en vue de la séance du conseil d'agglomération;

CONSIDÉRANT les ressources limitées à la Ville de L'Ancienne-Lorette pour analyser ces documents avant la séance du conseil d'agglomération;

CONSIDÉRANT le manque d'informations et de temps permettant d'évaluer les propositions discutées, en regard du cadre juridique applicable au partage des revenus et dépenses entre les municipalités liées;

CONSIDÉRANT les procédures judiciaires en cours entre les municipalités concernant les frais d'agglomération;

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Ancienne-Lorette n'a donc pas d'autre option que de voter sans pour autant admettre que les impacts financiers des décisions prises sont conformes au cadre juridique applicable au partage des revenus et dépenses entre les villes liées;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Charles Guérard, appuyé par Johanne Laurin et résolu :

QUE le conseil municipal prend acte, sous réserve, des résolutions suivantes :

SÉANCE DU 5 JUILLET 2023

- AJ2023-029** Convention entre la Ville de Québec, la ministre des Transports et de la Mobilité durable et le *Réseau de transport de la Capitale* relative au *Processus d'acquisition en lien avec le projet Échangeurs au nord des ponts Pierre-Laporte et de Québec intégrant des mesures pour le transport collectif - Reconstruction et aménagement - Phase 1 – Interconnexion*;
- AP2023-375** Conclusion d'un contrat pour des travaux de rehaussement du système de gestion de la taxation municipale *Aurora-Taxation* (Dossier 87979);
- DE2023-311** Abrogation de la résolution CA-2021-0045 relative à la cession par la Ville de Québec, à la coopérative d'habitation *Les Primevères de Québec*, de tous ses droits dans l'acte d'emphytéose de l'immeuble situé au 1387, rue Marie-Rollet - Arrondissement de La Cité-Limoilou;
- PO2023-005** Dépôt d'une demande d'aide financière auprès de la ministre des Affaires municipales pour le soutien à la modernisation des centres d'urgence 911 et des centres secondaires d'appels d'urgence;
- RH2023-677** Approbation de la lettre d'entente entre la Ville de Québec et le *Syndicat des employés manuels de la Ville de Québec - section locale 1638* (SCFP) concernant des intérêts sur des cotisations versées aux caisses de retraite des employés du *Centre de récupération* et de la *Station de traitement des boues*;
- RH2023-720** Approbation du contrat d'engagement entre la Ville de Québec et monsieur Gaétan Marcotte (ID. 013912) à titre de directeur adjoint du Service de police (13668);

- AP2023-399** Adjudication de contrats pour l'entretien hivernal de divers stationnements, accès, escaliers et autres surfaces - Lots 1, 5 à 11, 13, 15 et 17 (Appel d'offres public 87759);
- AP2023-438** Adjudication d'un contrat pour des travaux d'échafaudage - Projets industriels et valorisation et traitement des eaux (Appel d'offres public 87791);
- AP2023-442** Entente entre la Ville de Québec et un fournisseur, pour les offres infonuagiques de solutions *IAAS*, *PAAS* et *SAAS* - Services de police (Dossier 87201);
- AP2023-447** Convention de recherche entre la Ville de Québec et l'*Université Laval*, relative à un projet de recherche intitulé *Développement des bétons imperméables à ultra-hautes performances intégrant les cendres volantes du Complexe de valorisation énergétique* (Dossier 88214);
- AP2023-448** Adjudication de contrats pour l'entretien hivernal de divers stationnements, accès, escaliers et autres surfaces - Lot 16 (Appel d'offres public 87759);
- AP2023-457** Adjudication de contrats pour des ententes de services professionnels en TI (Appel d'offres public 87194);
- AP2023-460** Avis de modification numéro 1 relatif au contrat de transformation numérique des services d'infrastructures technologiques (ITransfo) (Dossier 76204);
- AP2023-465** Adjudication de contrats pour la fourniture de pièces et d'outillages pour les unités du parc véhiculaire (Appel d'offres public 87813);
- AP2023-471** Entente de services professionnels et techniques entre la Ville de Québec et *La Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada*, pour la reconstruction d'une structure d'étagement ferroviaire au croisement de la 18^e Rue, au point milliaire 14.61 de la subdivision *Bridge* du *CN* (Dossier 88282);
- AP2023-476** Entente entre la Ville de Québec et *Siemens Canada Limited*, relative à l'inspection et l'entretien préventif et correctif des systèmes d'incendie du Service du traitement des eaux et du Service des projets industriels et de la valorisation (Dossier 87559);
- BE2023-069** Entente entre la Ville de Québec et *Sismyk Diffusion*, relative au versement d'une subvention et à la fourniture, à titre gratuit, de services municipaux, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *SuperFrancoFête*, en 2023;
- DE2023-285** Entente entre la Ville de Québec et l'*Institut national d'optique*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Soutien aux organismes d'entrepreneuriat, de développement économique et d'accompagnement d'entreprises* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser le projet *Quantino, accompagnement des entreprises en hautes technologies et mise en place d'un incubateur en sciences de la vie*;
- DE2023-296** Entente entre la Ville de Québec et *2 Degrés*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Soutien aux projets structurants* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser le projet *Carrefour de l'eau – étude de faisabilité pour la mise en place d'un pôle d'expertise de calibre mondial dans le domaine de l'eau*;

- DE2023-301** Entente entre la Ville de Québec et *Québec International, corporation de développement économique pour la région de Québec*, relative au versement d'une subvention dans le cadre du volet *Soutien aux organismes d'entrepreneuriat, de développement économique et d'accompagnement d'entreprises* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser le projet *Attraction d'investissements directs étrangers, de talents, d'étudiants et d'entrepreneurs internationaux pour l'année 2023*;
- DE2023-303** Acquisition, à des fins municipales, d'immeubles situés en bordure de l'avenue du Lac Saint-Charles, connus et désignés comme étant les lots 1 025 864, 1 025 865, 1 240 788, 1 242 539, 4 471 052, 4 471 053 et 4 471 056 du cadastre du Québec - Arrondissement de La Haute-Saint-Charles et Ville de Lac-Delage;
- DE2023-305** Entente entre la Ville de Québec et *Amec Usinage inc.*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Productivité* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser le projet *Rapatriement de production à haut volume à Québec*;
- VC2023-003** Appropriation d'une somme à même l'excédent de fonctionnement non affecté d'agglomération dédié aux opérations de déneigement;
- FN2023-037** Fermeture de règlements d'emprunt, la réduction des pouvoirs de dépenser et l'annulation des soldes résiduels de pouvoir d'emprunt - règlements d'emprunt de compétence d'agglomération;
- FN2023-039** Fermeture de règlements d'emprunt et l'annulation des soldes résiduels de pouvoir d'emprunt - règlements d'emprunt d'agglomération pour des dépenses de nature mixte;
- GA2023-006** Nomination de Me Myriam Pellerin à titre d'assistante greffière par intérim du 10 au 28 juillet 2023;
- PA2023-022** Entente entre la Ville de Québec et *Vantage Data Centers Canada QC24, Limited Partnership*, relative à la réalisation de travaux relatifs au réseau d'égout et la permission d'occupation temporaire du domaine public - Arrondissement des Rivières - District électoral des Saules - Les Méandres;
- PA2023-088** Dépôt d'une demande d'aide financière pour le projet cyclable du boulevard Raymond, entre la rue Yves-Prévost et la fin du tronçon réalisé, au sud de l'avenue Clémenceau, dans le cadre du *Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains* du ministère des Transports et de la Mobilité durable pour l'année financière 2023-2024;
- PA2023-089** Dépôt d'une demande d'aide financière pour le projet cyclable du chemin Sainte-Foy, entre l'avenue de Vimy et l'avenue des Érables dans le cadre du *Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains* du ministère des Transports et de la Mobilité durable, pour l'année financière 2023-2024;
- PA2023-094** Dépôt d'une demande d'aide financière pour le projet cyclable du boulevard du Loiret au volet 2 dans le cadre du *Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III)* du ministère des Transports et de la Mobilité durable, pour l'année financière 2023-2024;

- PA2023-112** Approbation du *Règlement n° 379-2023 modifiant le plan et le Règlement de zonage n° V-965-89 en intégrant le lot 1 777 866 à la zone C-V/B1*, de la Ville de L'Ancienne-Lorette, aux fins de la délivrance du certificat de conformité au *Schéma d'aménagement et de développement révisé de l'agglomération de Québec*;
- PA2023-113** Approbation du *Règlement n° 380-2023 modifiant le plan et le Règlement de zonage n° V-965-89 en intégrant le lot 1 777 816 à la zone R-C/B1*, de la Ville de L'Ancienne-Lorette, aux fins de la délivrance du certificat de conformité au *Schéma d'aménagement et de développement révisé de l'agglomération de Québec*;
- PA2023-114** Assujettissement à un droit de préemption de 11 immeubles situés sur le territoire de la ville de Québec pour des fins de logement social et/ou abordable;
- PA2023-116** Approbation de la résolution n° 141-23 de la Ville de L'Ancienne-Lorette, relative au *Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) - lot 6 123 996 (rue Yvon-Dolbec)*, aux fins de la délivrance du certificat de conformité au *Schéma d'aménagement et de développement révisé de l'agglomération de Québec*;
- PA2023-117** Entente relative au transfert d'énergie thermique excédentaire du Centre de glaces vers un projet de logement social situé au 939, avenue Roland-Beaudin (projet *L'Albédo*);
- RH2023-672** Approbation du contrat d'engagement entre la Ville de Québec et madame Carolyne Larouche (ID. 070765) à titre de directrice des arrondissements de Beauport et de Charlesbourg;
- RH2023-726** Régularisation de 11 postes temporaires en postes réguliers au Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement et approbation de la lettre d'entente entre la Ville de Québec et l'*Alliance des professionnelles et des professionnels de la Ville de Québec* relative à la régularisation de postes temporaires au Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement (13274, 13277, 13278, 13279, 13280, 13282, 13283, 13284, 13285, 13286, 13287);
- SO2023-002** Renouvellement de mandats de deux administrateurs au sein du conseil d'administration de la *Société municipale d'habitation Champlain*;
- TI2023-005** Entente intermunicipale de 24 mois entre la Ville de Québec et la Ville de L'Ancienne-Lorette, relative à la fourniture de biens et services en matière des technologies de l'information;
- TM2023-072** Modifications aux règles portant sur le réseau artériel à l'échelle de l'agglomération concernant le chemin Royal - Arrondissement de Beauport;
- AP2023-492** Adjudication de contrats pour des travaux d'arboriculture à tarifs horaires - Lots 1, 2, 3, 4, 5 et 6 (Appel d'offres public 87888);

- AP2023-493** Adjudication de contrats pour le déneigement de certaines rues de la ville de Québec - Contrats débutant en 2023 - Zones C0020, C0021, C0022, C0026 et C0310 (Appel d'offres public 86798);
- DE2023-100** Résiliation partielle d'une servitude réelle et perpétuelle sur un immeuble, l'acquisition, à des fins municipales, du lot 3 816 844 et d'une partie des lots 3 816 845 et 3 816 846 du cadastre du Québec et l'établissement d'une servitude réelle et perpétuelle de passage et d'aménagement d'un trottoir et de plantation en faveur de la Ville, sur une partie des lots 3 816 845 et 3 816 846 dudit cadastre;
- DE2023-240** Acquisition, à des fins municipales, d'un immeuble situé au 2700, boulevard Laurier, connu et désigné comme étant une partie du lot 6 366 482 du cadastre du Québec - Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge;
- DE2023-262** Acquisition, à des fins municipales, d'un immeuble situé en bordure du boulevard Laurier, établissement d'une servitude réelle et perpétuelle de passage et d'aménagement et constitution d'un droit d'usage aliénable en faveur de la Ville, sur des parties du lot 6 358 100 du cadastre du Québec - Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge;
- DE2023-300** Entente entre la Ville de Québec et *Québec International, corporation de développement économique pour la région de Québec*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Soutien aux organismes* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser le projet *Soutien aux entreprises en entrepreneuriat technologique, en innovation et en exportation dans les secteurs prioritaires et stratégiques pour l'année 2023*;
- PA2023-121** Entente entre la Ville de Québec et la Nation huronne wendat, relative à la réalisation de travaux municipaux permettant de poursuivre le développement du secteur Est de Wendake;
- RH2023-755** Approbation du contrat d'engagement entre la Ville de Québec et madame Anne Mainguy (ID. 145372) à titre de trésorière et directrice du Service des finances;
- RH2023-766** Approbation du contrat d'engagement entre la Ville de Québec et madame Chantal Pineault (ID. 025543) à titre directrice associée du Service des finances;
- RH2023-680** Avis de motion relatif au *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le Régime de retraite des policiers et policières de la Ville de Québec relativement à l'acquittement des droits des participants en proportion des degrés de solvabilité du régime et à l'encadrement des règles afférentes au transfert de droits entre régimes de retraite*, R.A.V.Q. 1582, et dépôt du projet de règlement;
- MR2023-010** Avis de motion relatif au *Règlement de l'agglomération sur des travaux d'entretien, d'agrandissement, d'amélioration, de réfection, de rénovation, de restauration, de modernisation et d'aménagement des écocentres et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1588, et dépôt du projet de règlement;
- MR2023-010** Appropriation de 350 000 \$ au fonds général de l'agglomération;

- RH2023-681** *Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le Régime de retraite des pompiers de la Ville de Québec relativement à l'acquittement des droits des participants en proportion des degrés de solvabilité du régime et à l'encadrement des règles afférentes au transfert de droits entre régimes de retraite, R.A.V.Q. 1594, et dépôt du projet de règlement;*
- MR2023-011** *Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur des travaux de planification et de mise en oeuvre du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles relevant de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1586, et dépôt du projet de règlement;*
- MR2023-011** *Appropriation de 840 400 \$ au fonds général de l'agglomération;*
- PA2023-110** *Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur des travaux de construction d'un stationnement public souterrain sur le site du 771, rue du Prince-Édouard dans l'arrondissement de La Cité-Limoilou et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1590, et dépôt du projet de règlement;*
- PA2023-110** *Appropriation de 114 000 \$ au fonds général de l'agglomération;*
- PA2023-085** *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le contrôle intérimaire relatif à la densité d'administration et services, R.A.V.Q. 1544;*
- FN2023-022** *Règlement abrogeant le Règlement de l'agglomération sur la Réserve financière pour la réalisation de projets découlant de l'entente de principe ACCORD Capitale-Nationale, R.A.V.Q. 1595;*
- FN2023-022** *Règlement abrogeant le Règlement de l'agglomération sur la Réserve financière d'appui au développement économique, R.A.V.Q. 1596;*
- FN2023-020** *Règlement abrogeant le Règlement sur le Fonds environnemental, R.A.V.Q. 1597;*
- FN2023-023** *Règlement de l'agglomération sur la réserve financière pour la pérennité et le développement des infrastructures et l'adaptation aux changements climatiques, R.A.V.Q. 1581;*
- TM2023-173** *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement relativement à l'interdiction d'effectuer un virage à droite au feu rouge, R.A.V.Q. 1587;*
- FN2023-034** *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la Réserve financière favorisant l'entrepreneuriat et la réalisation de projets économiques structurants, R.A.V.Q. 1591;*
- IN2023-006** *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur des travaux, des services professionnels et techniques et le personnel requis pour la réalisation de projets relevant de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1592 - Appropriation de 492 100 \$ au fonds général de l'agglomération.*

QUE le conseil municipal mandate le maire ou le maire suppléant afin de représenter la Ville de L'Ancienne-Lorette lors des prochaines séances du conseil d'agglomération concernant l'adoption de résolutions et de règlements, le cas échéant, prenant pour acquis que les membres du conseil auront reçu les documents à l'appui des délibérations des séances du conseil d'agglomération et auront eu l'occasion de se prononcer sur ces sujets lors des prochaines séances de la commission de l'administration.

ADOPTÉE

157-23 4. NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

CONSIDÉRANT l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes*, R.L.R.Q., c. C-19;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil jugent opportun de désigner Sébastien Hallé à titre de maire suppléant à partir de ce jour, et ce, jusqu'à la séance régulière du mois de novembre 2023;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Nicolas St-Gelais, appuyé par Charles Guérard et résolu :

DE DÉSIGNER Sébastien Hallé à titre de maire suppléant jusqu'à la séance régulière du conseil municipal de novembre 2023.

ADOPTÉE

158-23 5. AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT DE TRAVAIL DE LA CONSEILLÈRE STRATÉGIQUE AUX DÉVELOPPEMENTS DES RELATIONS AVEC LE MILIEU EN REMPLACEMENT DE CELUI INTERVENU LE 8 AOÛT 2022

CONSIDÉRANT le contrat de travail intervenu le 8 août 2022 entre la Ville et madame Saillant;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de remplacer ce dernier afin de refléter le poste de madame Isabelle Saillant à titre de conseillère stratégique aux développements des relations avec le milieu;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser le directeur général à procéder à la signature du nouveau contrat de travail de madame Saillant, le tout selon les modalités qui y sont prévues;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Johanne Laurin, appuyé par Sébastien Hallé et résolu :

D'AUTORISER le directeur général à signer le contrat de travail avec madame Isabelle Saillant à titre de conseillère stratégique aux développements des relations avec le milieu, selon les modalités qui y sont prévues, et d'annuler celui intervenu le 8 août 2022.

ADOPTÉE

159-23 6. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 27 JUIN 2023

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la séance ordinaire du 27 juin 2023 a été remis à chaque membre du conseil, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., c. C-19);

CONSIDÉRANT que les règles édictées par cet article ont été respectées et que la greffière est dispensée d'en faire lecture;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 27 juin 2023;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Nicolas St-Gelais, appuyé par Charles Guérard et résolu :

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 27 juin 2023.

ADOPTÉE

160-23 7. RÈGLEMENT N° 383-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° V-1230-99 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT – AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT ET DÉPÔT

Avis de motion est, par les présentes, donné par Johanne Laurin à l'effet qu'il ou un autre membre de ce conseil proposera ou appuiera l'adoption d'un règlement intitulé *Règlement no 383-2023 modifiant le règlement n° V-1230-99 concernant la circulation et le stationnement*.

Les modifications proposées visent améliorer la sécurité à l'intersection des rues Laurendeau et Saint-Paul par l'ajout de traverses sécurisées par des panneaux d'arrêt et un trottoir.

Le projet de règlement a été déposé, présenté et expliqué. Des copies dudit projet étaient disponibles pour tous.

161-23 8. AUTORISATION D'EMBAUCHE DE DEUX ÉTUDIANTS POUR L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

CONSIDÉRANT qu'afin de compléter l'équipe des travaux publics pour la saison estivale, un appel de candidatures a été lancé en mai 2023 afin de recruter deux étudiants;

CONSIDÉRANT que, à la suite d'entrevues, les candidatures de messieurs Alexis Bourque et Joey Marcotte ont été retenues;

CONSIDÉRANT que le taux horaire prévu pour le personnel d'entretien des espaces verts est de 19,85 \$, à raison de 40 heures par semaine du lundi au vendredi;

CONSIDÉRANT que la rémunération pour ces postes est prévue dans le budget des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Charles Guérard, appuyé par Johanne Laurin et résolu :

DE PROCÉDER à l'embauche de ces étudiants pour effectuer l'entretien des espaces verts et toute autre tâche connexe, et ce, à compter du 3 juillet jusqu'au 25 août 2023, le tout selon les modalités prévues.

ADOPTÉE

162-23 9. ATTRIBUTION D'UN CONTRAT POUR LA LOCATION DE MATÉRIELS DE SCÈNE ET SES PÉRIPHÉRIES DANS LE CADRE DU FESTIVAL LORETTAIN

CONSIDÉRANT que le Service des loisirs a procédé à des demandes de soumissions auprès de différents fournisseurs afin de combler les besoins en scène et ses périphéries ainsi que pour les chapiteaux dans le cadre du Festival lorettain;

CONSIDÉRANT que le soumissionnaire retenu est le Groupe EST;

CONSIDÉRANT que les coûts reliés aux différents besoins du Festival lorettain s'élèvent à 95 390,02 \$ toutes taxes incluses;

CONSIDÉRANT que la somme nécessaire est disponible au budget de fonctionnement au poste budgétaire du « Spécial Festival lorettain - 350^e anniversaire ».

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Sébastien Hallé, appuyé par Charles Guérard et résolu :

D'ATTRIBUER les contrats au Groupe EST pour la somme de 95 390,02 \$ toutes taxes incluses.

DE CONSTITUER une réserve de 10 % au montant de 9 539 \$, taxes incluses pour toutes demandes de travaux de supplémentaires pour donner suite à possibles imprévus pouvant être rencontrés dans le cadre du mandat.

D'AUTORISER la trésorière ou en son absence ou incapacité d'agir l'assistante-trésorière à effectuer tous les paiements concernant les demandes qui proviendront de la firme, sur production des documents requis.

ADOPTÉE

163-23 10. AUTORISATION DE PAIEMENT POUR LA FOURNITURE, L'INSTALLATION ET LA GESTION DU MATÉRIEL DE SONORISATION ET D'ÉCLAIRAGE, DU MATÉRIEL VIDÉO ET DES STRUCTURES AUTOPORTANTES POUR LE FESTIVAL LORETTAIN

CONSIDÉRANT que le Service des loisirs a procédé à une demande de prix auprès du fournisseur retenu pour les services de vidéo dans le cadre du Festival lorettain afin de bonifier la grandeur des écrans;

CONSIDÉRANT que les coûts afférents à cette modification sont de 13 500 \$ plus taxes, soit 15 521,63 \$, toutes taxes incluses;

CONSIDÉRANT que ce montant s'ajoute au 48 289,50 \$ toutes taxes incluses déjà attribué à L.S.M. son & lumières inc. pour un total de 63 811,13 \$ toutes taxes incluses;

CONSIDÉRANT que la somme nécessaire est disponible au budget de fonctionnement au poste budgétaire du « Spécial Festival lorettain - 350^e anniversaire »;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Sébastien Hallé, appuyé par Nicolas St-Gelais et résolu :

D'AUTORISER la dépense supplémentaire pour la fourniture d'écrans pour la somme de 15 521,63 \$, toutes taxes incluses à la firme L.S.M. son & lumières inc.

DE CONSTITUER une réserve de 10 % au montant de 1 552,16 \$, toutes taxes incluses, pour toutes demandes supplémentaires pour les services vidéo dans le cadre du Festival Lorettain.

D'AUTORISER la trésorière ou en son absence ou incapacité d'agir l'assistante-trésorière à effectuer tous les paiements concernant les demandes qui proviendront de la firme, sur production des documents requis.

ADOPTÉE

164-23 11. AUTORISATION D'UTILISER LES SOMMES NÉCESSAIRES DANS LE FONDS RÉSERVÉ À DES FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX ET DE TERRAINS DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT que lors de la préparation budgétaire du programme quinquennal d'immobilisations adopté le 13 décembre 2022, un montant de 150 000 \$ a été prévu pour des investissements dans les parcs, les terrains de jeux et les terrains de la municipalité, soit une répartition de 100 000 \$ pour le parc de l'Envolée et de 50 000 \$ pour le parc de la Rigolade.

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite utiliser le fonds réservé à des fins de parcs et de terrains de jeux au montant de 150 000 \$ et ajouter une réserve pour des imprévus de 10 % représentant 15 000 \$, pour un total de 165 000 \$;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Nicolas St-Gelais, appuyé par Sébastien Hallé et résolu :

D'AUTORISER l'utilisation des sommes nécessaires dans le fonds réservé à des fins de parcs, de terrains de jeux et de terrains de la municipalité à hauteur de 165 000 \$.

ADOPTÉE

165-23 12. ATTRIBUTION D'UN CONTRAT POUR L'ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS RÉCRÉATIFS POUR LE PARC DE L'ENVOLÉE

CONSIDÉRANT que la Ville désire bonifier les équipements récréatifs du parc de l'Envolée, dont les équipements datent de plusieurs années;

CONSIDÉRANT que la Ville a formé un comité d'utilisateurs du parc afin de recueillir leurs commentaires et leurs idées;

CONSIDÉRANT qu'après discussion, la Ville et le comité de citoyen ont opté pour le module *Volte* de l'entreprise *Jambette*, en raison de la configuration du module permettant de préserver le boisé et de l'attractivité des équipements pour les jeunes;

CONSIDÉRANT que le total des acquisitions, des frais de transport et de l'installation est de 83 414,36 \$, toutes taxes incluses;

CONSIDÉRANT que la somme de 76 168,43 \$ taxes nettes, nécessaire à l'attribution du contrat est disponible au fonds réservé à des fins de parcs, de terrains de jeux et des terrains;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Johanne Laurin, appuyé par Charles Guérard et résolu :

D'ATTRIBUER le contrat pour l'acquisition d'équipements récréatifs pour le parc de l'Envolée à l'entreprise *Jambette* pour la somme de 83 414,36 \$, toutes taxes incluses.

D'AUTORISER l'utilisation des sommes nécessaires dans le fonds réservé à des fins de parcs, de terrains de jeux et de terrains de la municipalité.

DE CONSTITUER une réserve de 10 % au montant de 8 341,44 \$, taxes incluses pour toutes demandes supplémentaires pour donner suite à possibles imprévus pouvant être rencontrés dans le cadre du mandat.

D'AUTORISER la trésorière ou en son absence ou incapacité d'agir l'assistante-trésorière à effectuer tous les paiements concernant les demandes qui proviendront de la compagnie, sur production des documents requis.

ADOPTÉE

166-23 13. ATTRIBUTION D'UN CONTRAT POUR L'ACQUISITION DE MATÉRIELS D'ÉCLAIRAGE DE RUE

CONSIDÉRANT qu'en prévision de l'attribution d'un contrat pour la fourniture de matériels d'éclairage, le Service des travaux publics a fait parvenir, le 21 avril dernier, une demande de prix à trois entreprises de la région;

CONSIDÉRANT que le 29 mai 2023, la Ville a reçu deux soumissions;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est Lumen, division de Sonepas Canada pour un montant de 76 587,15 \$, toutes taxes incluses;

CONSIDÉRANT que la somme de 69 934,28 \$ taxes nettes, nécessaire à l'octroi du contrat est disponible au poste des immobilisations à même les revenus au budget de fonctionnement;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Charles Guérard, appuyé par Sébastien Hallé et résolu :

D'ATTRIBUER le contrat pour la fourniture de matériels d'éclairage à Lumen, division de Sonepas Canada, au montant de 76 587,15 \$, toutes taxes incluses.

D'AUTORISER que le financement soit pris aux immobilisations à même les revenus.

D'AUTORISER la trésorière ou en son absence ou incapacité d'agir l'assistante-trésorière à effectuer tous les paiements concernant les demandes qui proviendront de la compagnie, sur production des documents requis.

ADOPTÉE

167-23 14. APPROBATION DES COMPTES À PAYER POUR LE MOIS DE JUIN 2023

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois de juin 2023 comme suit :

ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

– Rémunération et remises	654 253,64 \$
– Biens et services	480 488,44 \$
– Remboursement aux employés	349,79 \$
– Frais de financement et remboursement en capital	576 991,00 \$

REMBOURSEMENTS

– Taxes, réservation de salle, inscription aux activités des loisirs et dépôt de garantie	1 518,89 \$
---	-------------

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

– Immobilisations 579 386,66 \$

TOTAL **2 292 988,42 \$**

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Johanne Laurin, appuyé par Nicolas St-Gelais et résolu :

D'APPROUVER la liste des comptes à payer pour le mois de juin 2023, d'en autoriser et ratifier les paiements.

ADOPTÉE

168-23 15. **AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA LETTRE D'ENTENTE 3 ENTRE LA VILLE ET LE SCFP**

CONSIDÉRANT les discussions entre la Ville et le Syndicat au comité des relations de travail qui ont mené à une demande syndicale de réaménager l'horaire d'été en vigueur;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier l'article 3 de la lettre d'entente no 2;

CONSIDÉRANT l'importance de maintenir l'efficience du service des travaux publics;

CONSIDÉRANT que le conseil juge opportun d'autoriser la signature de la lettre d'entente numéro 3 afin que les employés puissent bénéficier de l'horaire d'été, le tout selon les modalités qui y sont prévues;

CONSIDÉRANT que cette entente est valide pour la période du 4 juin au 9 septembre 2023;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Charles Guérard, appuyé par Sébastien Hallé et résolu :

D'AUTORISER le maire, ou en son absence le maire suppléant et le directeur général à procéder à la signature de la lettre d'entente numéro 3 à intervenir entre la Ville et le syndicat des employé(e)s municipaux (SCFP).

ADOPTÉE

169-23 16. **AUTORISATION DE SIGNATURE POUR L'ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN ROND-POINT SUR LA RUE SAINT-CHARLES**

CONSIDÉRANT que la Ville a approché le Centre de service scolaire des Découvreurs afin d'acquérir une parcelle de leur terrain sur le lot 1 777 438 afin de d'aménager un rond-point permettant ainsi d'améliorer la sécurité des piétons et la fluidité de la circulation des véhicules;

CONSIDÉRANT que les travaux consistent à installer un rond-point ainsi qu'une clôture lattée;

CONSIDÉRANT que les frais liés à l'acquisition, tels que les frais d'arpentage, de notariat, d'aménagement et d'ingénierie, sont à la charge de la Ville;

CONSIDÉRANT qu'après analyse du marché par la firme Derico & Hurtubise, celle-ci a établi la compensation à 135 \$ / m²;

CONSIDÉRANT que les sommes sont disponibles au poste des immobilisations à même les revenus au budget de fonctionnement;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Nicolas St-Gelais, appuyé par Sébastien Hallé et résolu :

D'AUTORISER le maire ou en son absence, le maire suppléant, et la greffière ou en son absence l'assistante-greffière à signer pour et au nom de la Ville, la promesse de cession et l'acte notarié de même que tout autre document requis pour l'acquisition des parcelles de terrain pour l'aménagement du rond-point de la rue Saint-Charles.

D'AUTORISER le directeur du Service de l'urbanisme à signer le document *Autorisation de droit de passage et d'exécution de travaux*.

ADOPTÉE

17. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

170-23 18. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour a été traité;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Charles Guérard appuyé par Nicolas St-Gelais et résolu :

DE LEVER la séance, il est 20h14.

ADOPTÉE

Gaétan Pageau
Maire

Me Marie-Hélène Leblanc-Bourque
Greffière

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE L'ANCIENNE-LORETTE

RÈGLEMENT N° 383-23

RÈGLEMENT N° 383-23 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT NO V-1230-99 CONCERNANT
LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT

BUT DU RÈGLEMENT :

Les modifications réglementaires proposées à l'égard du *Règlement n° V-1230-99 concernant la circulation et le stationnement* visent à améliorer la sécurité à l'intersection des rues Laurendeau et Saint-Paul par l'ajout de traverses sécurisées par des panneaux d'arrêt et un trottoir.

CONSIDÉRANT que le *Règlement n° V-1230-99 concernant la circulation et le stationnement* a été adopté le 30 mars 1999;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion de ce règlement a été donné à la séance du 11 juillet 2023 et que celui-ci a été présenté et déposé à la même séance;

EN CONSÉQUENCE, le conseil municipal de la Ville de L'Ancienne-Lorette ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit, à savoir :

ARTICLE 1. L'article 154 du chapitre XV – Liste des arrêts, cédez, feux de signalisation, sens unique, virage interdit, stationnement limité et prohibé du *Règlement n° V-1230-99 Concernant la circulation et le stationnement* est modifié afin d'ajouter au paragraphe 1 - ARRETS SUR 1 OU 2 COINS à la suite de « Saint-Paul, Rue » ce qui suit :

Sur

Saint-Paul, RUE (Direction Est)

Saint-Paul, RUE (Direction OUEST)

Au coin de

Laurendeau, RUE

Moulin, RUE

ARTICLE 2. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté à la Ville de L'Ancienne-Lorette, ce ^e jour de 2023.

Gaétan Pageau
Maire

Me Marie-Hélène Leblanc-Bourque
Greffière

Certificat

Avis de motion, dépôt et présentation

11 juillet 2023

Adoption du règlement

Avis de promulgation

Gaétan Pageau
Maire

Me Marie-Hélène Leblanc-Bourque
Greffière

Certificat de promulgation

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, greffière de la Ville de L'Ancienne-Lorette, de ce qui suit :

Lors de la séance du _____, le conseil municipal a adopté le *Règlement n° 383-2023* modifiant le *Règlement n° V-1230-99* concernant la circulation et le stationnement.

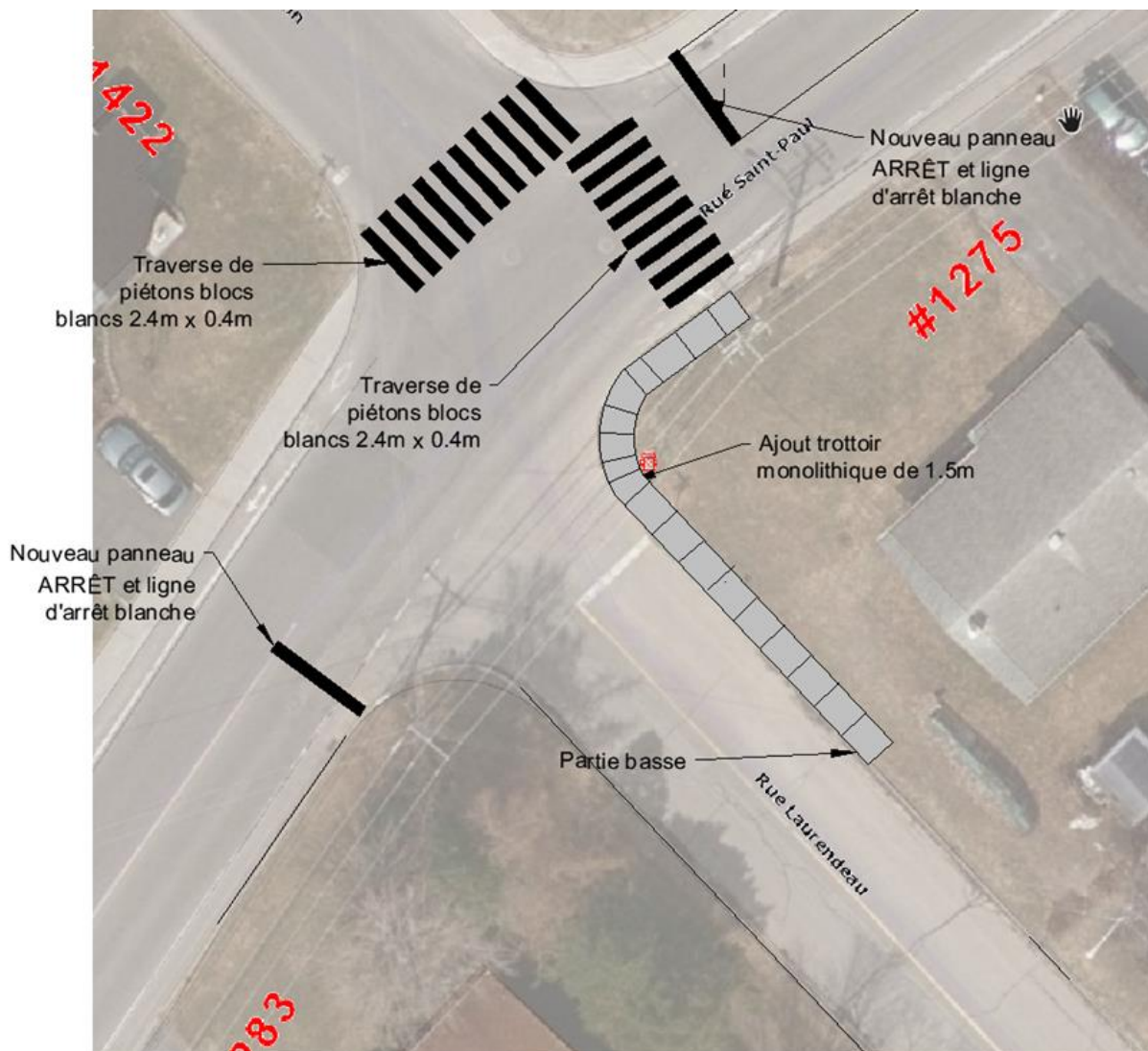
Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi et est disponible pour consultation au Service du greffe situé à l'hôtel de ville de L'Ancienne-Lorette pendant les heures normales de bureau.

Fait à L'Ancienne-Lorette le _____ 2023.

Me Marie-Hélène Leblanc-Bourque
Greffière

PROJET

Plan illustrant l'ajout des panneaux d'arrêt



PRO

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE L'ANCIENNE-LORETTE

RÈGLEMENT N° 384-2023

RÈGLEMENT N° 384-2023 DÉCRÉTANT UN
PROGRAMME DE SUBVENTION POUR
L'ACHAT DE COUCHES LAVABLES

BUT DU RÈGLEMENT

Afin de favoriser deux missions importantes, soit le soutien aux familles et la protection de l'environnement, le conseil désire encourager l'utilisation de produits écoresponsables en accordant aux familles qui résident sur son territoire, une subvention pour l'achat de couches lavables.

Les parents qui opteront pour l'achat de couches lavables neuves seront admissibles à un remboursement, selon certaines conditions.

CONSIDÉRANT qu'un enfant nécessitera en moyenne 3 800 changements de couche avant l'âge de la propreté, représentant environ une tonne de déchets pour l'utilisation de couches jetables;

CONSIDÉRANT que les couches jetables représentent le 3^e déchet en importance dans les sites d'enfouissement, après les journaux et les contenants de boisson;

CONSIDÉRANT que la *Loi sur les compétences municipales* permet aux municipalités d'instaurer des programmes de subvention visant à améliorer l'environnement;

CONSIDÉRANT que le conseil souhaite encourager l'utilisation des couches lavables afin de diminuer le volume des déchets acheminés à l'enfouissement et, par conséquent, favoriser la protection de l'environnement;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion de ce règlement a été donné à la séance du [] et que celui-ci a été présenté et déposé à la même séance;

CONSIDÉRANT que le *Règlement n° 384-2023 décrétant un programme de subvention pour l'achat de couches lavables* a été adopté le [] ;

EN CONSÉQUENCE, le conseil municipal de la Ville de L'Ancienne-Lorette ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit, à savoir :

ARTICLE 1. CHAMP D'APPLICATION

Ce programme de subvention s'applique à l'ensemble des résidents du territoire de la Ville et vise à promouvoir l'utilisation de couches lavables en accordant une subvention, sous forme d'une remise en argent.

Pour être admissible au programme, l'achat des couches doit avoir été effectué après le 1^{er} octobre 2023.

La durée de ce programme de subventions est du 1^{er} octobre 2023 au 31 décembre 2024.

ARTICLE 2. DÉFINITION

Couches lavables : Couches pour bébés faites de tissu, réutilisables et lavables.

Neuves : Ayant été achetées directement auprès d'un commerçant et n'ayant jamais été utilisées précédemment à cet achat.

ARTICLE 3. PROGRAMME DE SUBVENTION

La subvention accordée par la Ville aux résidents admissibles est de 50 % du montant de la dépense, suivant l'achat d'un minimum de 20 couches, jusqu'à un montant maximal de 100 \$ par enfant.

ARTICLE 4. ADMISSIBILITÉ AU PROGRAMME DE SUBVENTION

Pour être admissibles, les résidents doivent :

- Être parent ou titulaire de l'autorité parentale d'un enfant âgé de moins de 1 an, lors de l'achat des couches lavables;
- Effectuer l'achat de couches lavables, neuves;
- Présenter une preuve de naissance de l'enfant (acte de naissance ou certificat de naissance) puisqu'un seul remboursement par enfant sera admissible;
- Présenter une preuve de résidence indiquant l'adresse complète sur le territoire de la Ville de L'Ancienne-Lorette (permis de conduire, compte de taxes, d'électricité ou de téléphone);
- Présenter la ou les facture(s) originale(s) d'achats d'une entreprise enregistrée sur lesquelles figurent le nom et l'adresse de l'entreprise et contenant suffisamment d'information sur la nature de la transaction. (Un délai maximum de 3 mois suivant le paiement des couches est accordé pour présenter une demande de remboursement. Après ce délai, la demande ne pourra être traitée. La date du reçu fait figure de référence pour le délai de 3 mois);
- Présenter une facture d'achat datée entre le 1^{er} octobre 2023 et le 31 décembre 2024.

ARTICLE 5. MODALITÉS D'APPLICATION D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION

Les parents désirant soumettre une demande de subvention doivent remplir le formulaire applicable et joindre les pièces justificatives suivantes :

- 1) La ou les factures originales d'achat (les factures émises par des particuliers ne sont pas acceptées. Autrement dit, les produits d'hygiène personnelle durables rachetés d'un parent, d'un ami ou de n'importe qui en personne ou par Internet ne sont pas admissibles à la subvention.) La date de l'achat doit figurer sur les factures fournies et celles-ci doivent présenter le détail des articles achetés (pas seulement le montant total).
- 2) Une preuve de résidence, soit :
 - Un permis de conduire valide;
 - Un compte de taxes récent;
 - Une facture de services récents (Hydro-Québec, Bell, Vidéotron, etc.);

- 3) Une preuve de naissance de l'enfant (certificat de naissance ou photocopie de la déclaration de naissance).

ARTICLE 6. MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

Le paiement est effectué par le Service de la trésorerie sous forme de chèque libellé à l'ordre du résident et sera transmis à l'adresse du résident.

ARTICLE 7. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté à la Ville de L'Ancienne-Lorette, ce ^e jour de 2023.

Gaétan Pageau
Maire

Me Marie-Hélène Leblanc-Bourque
Greffière

Certificat

Avis de motion, dépôt et présentation

Adoption du règlement

Avis de promulgation

Gaétan Pageau
Maire

Me Marie-Hélène Leblanc-Bourque
Greffière

Certificat de promulgation

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, greffière de la Ville de L'Ancienne-Lorette, de ce qui suit :

Lors de la séance du , le conseil municipal a adopté le *Règlement n° 384-2023 décrétant un programme de subvention pour l'achat de couches lavables.*

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi et est disponible pour consultation au Service du greffe situé à l'hôtel de ville de L'Ancienne-Lorette pendant les heures normales de bureau.

Fait à L'Ancienne-Lorette le .

Me Marie-Hélène Leblanc-Bourque
Greffière



DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES 1191, RUE DE L'ESPÉRANCE



#1183

#1191

#1195

#1199

#1181

Rue de l'Espérance

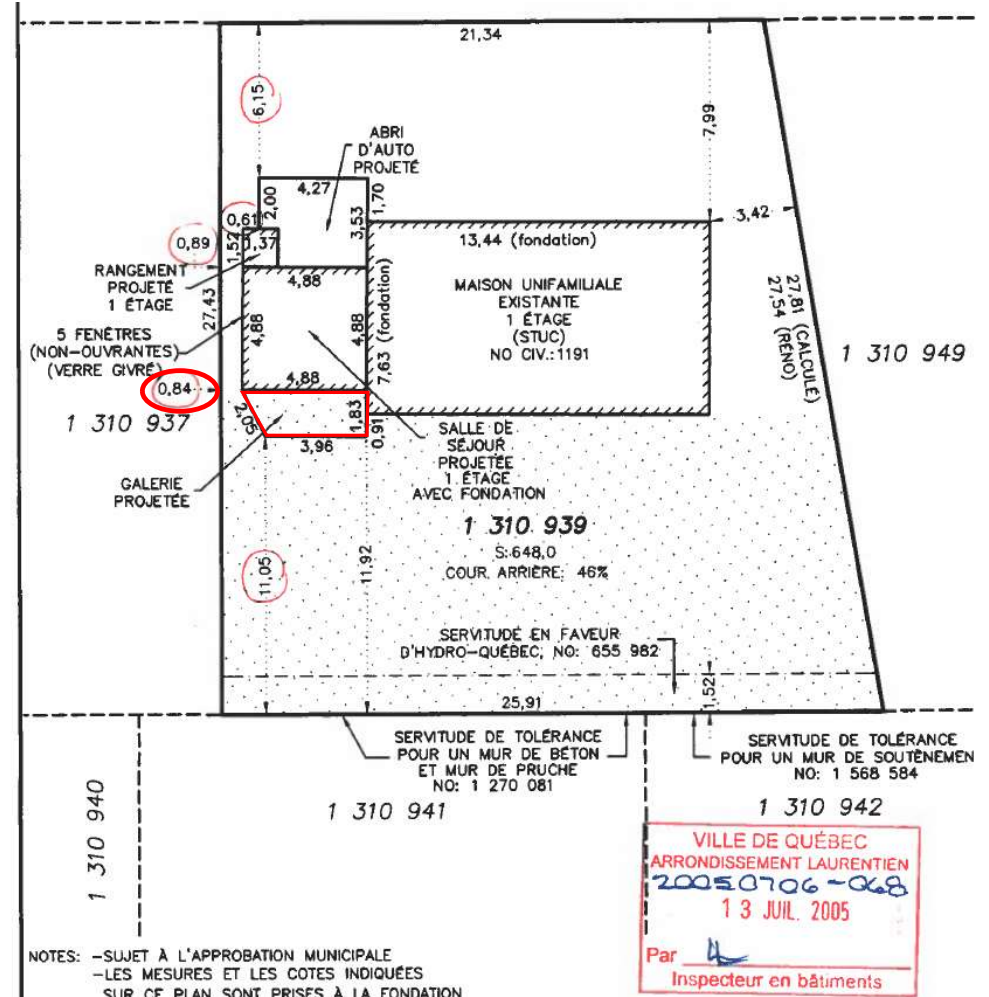
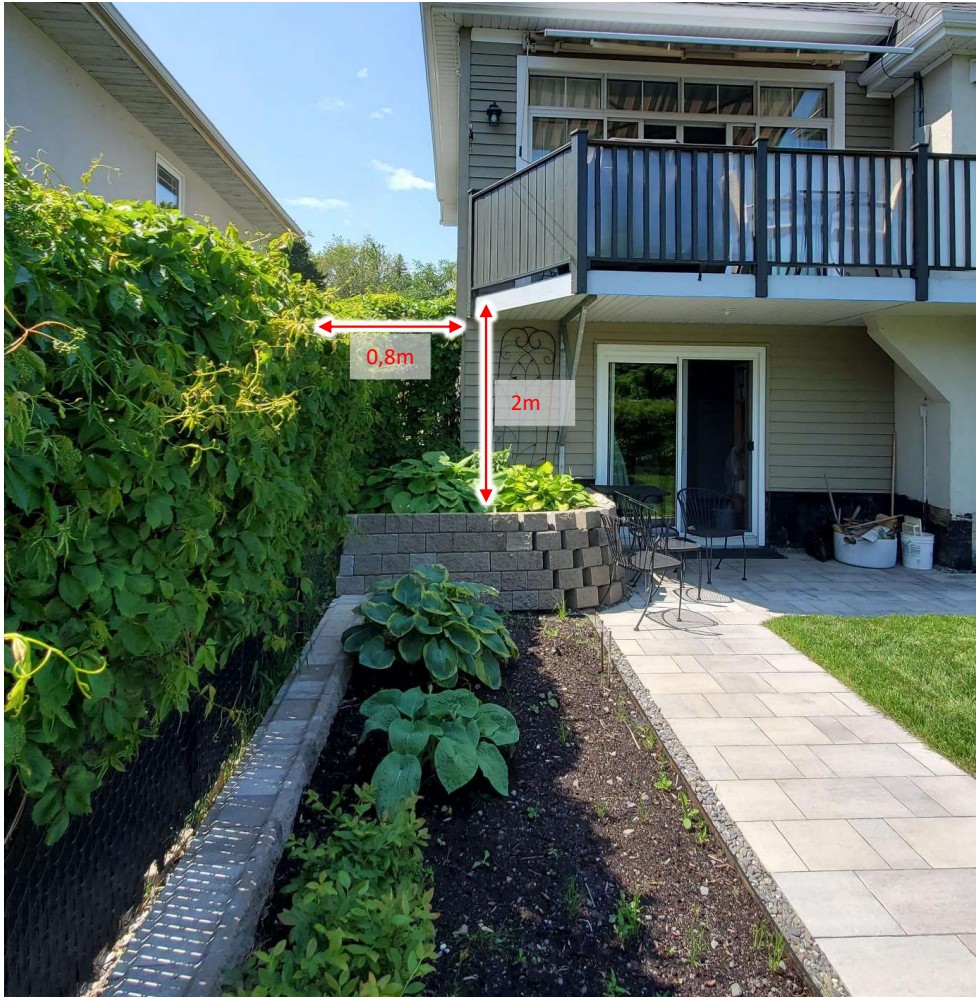


NATURE DE LA DEMANDE

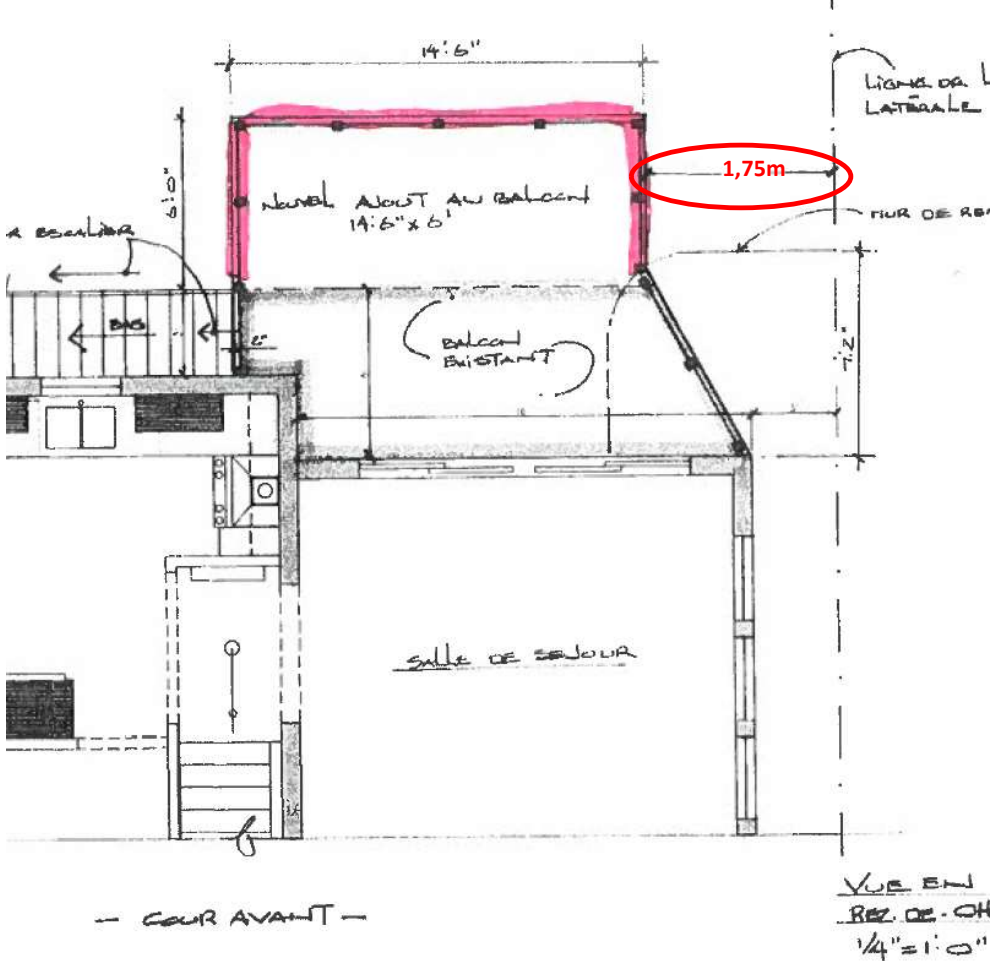
Permettre les éléments dérogatoires au *Règlement de zonage n° V-965-89* suivants :

- Rendre réputé conforme la localisation d'un balcon en cour arrière situé à une distance de 0,8 mètre de la ligne latérale de propriété, alors que le minimum prescrit est de 2 mètres, soit la distance équivalente à la hauteur entre le plancher de l'ouvrage et le sol adjacent;
- Permettre l'agrandissement d'un balcon en cour arrière situé à une distance de 1,75 mètre de la ligne latérale de propriété, alors que le minimum prescrit est de 2,7 mètres, soit la distance équivalente à la hauteur entre le plancher de l'ouvrage et le sol adjacent.

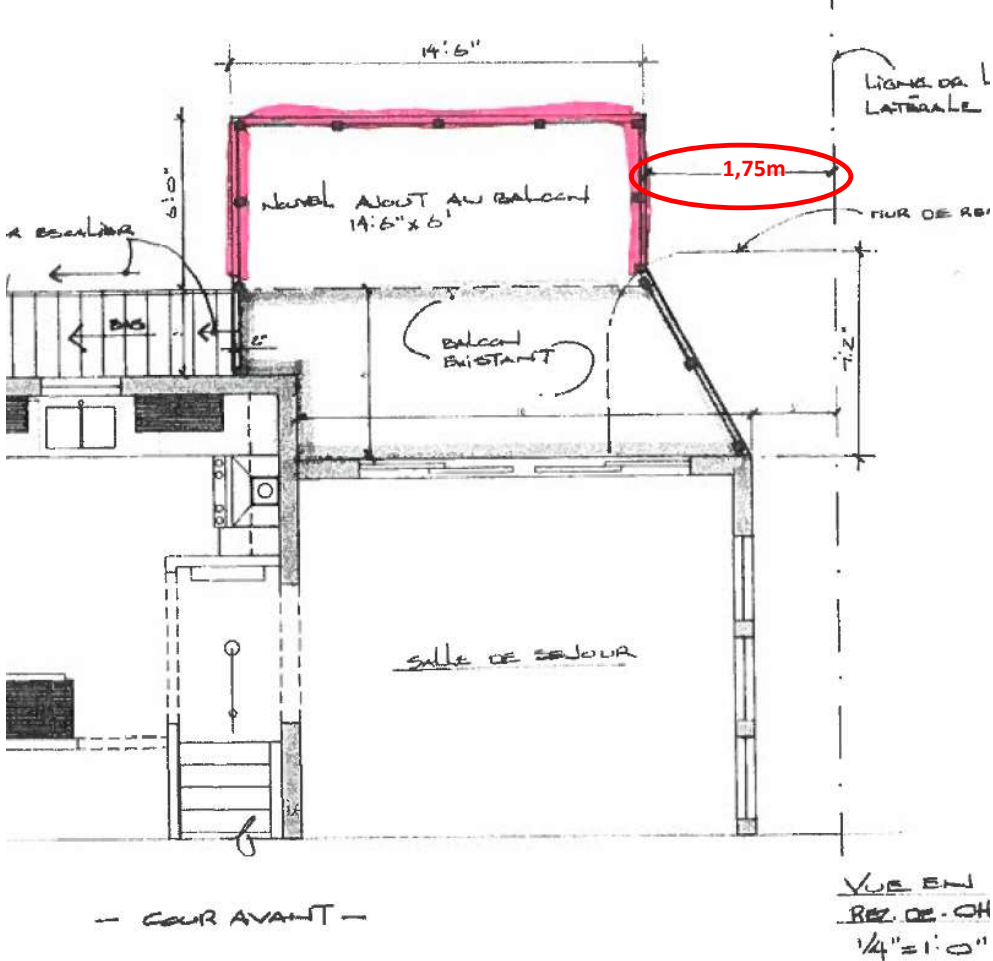
BALCON EXISTANT



AGRANDISSEMENT DU BALCON



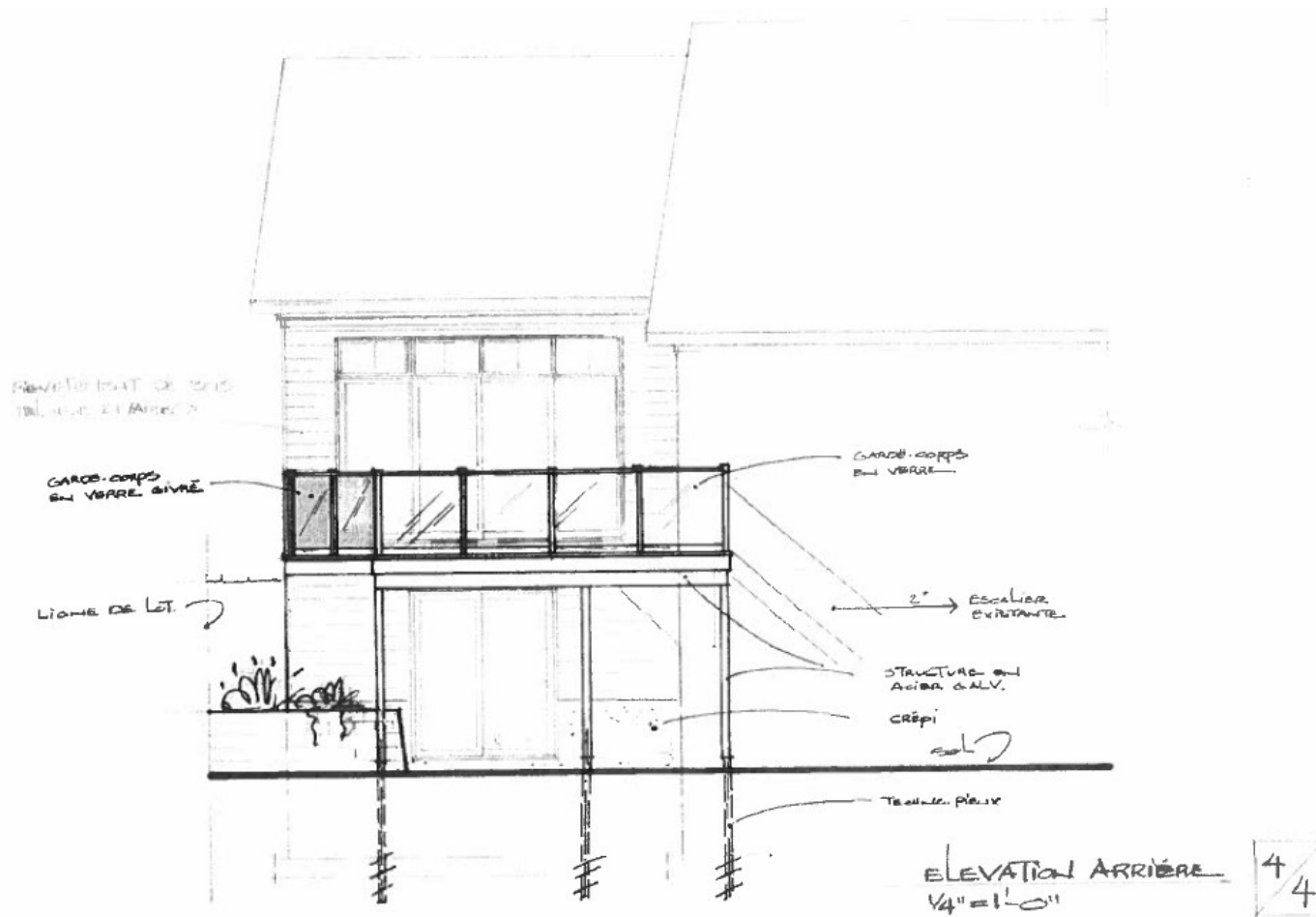
AGRANDISSEMENT DU BALCON



AGRANDISSEMENT DU BALCON



AGRANDISSEMENT DU BALCON



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AOÛT 2023

DÉPENSES PAYÉES EN JUILLET 2023

ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

- Rémunération et remises

623 421.57 \$

Beneva inc.	C 48887	25 222.24	\$	
Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP)	C 48892	3 146.37	\$	
Syndicat des employés municipaux Ville de L'Ancienne-Lorette	C 48893	850.90	\$	
Beneva inc.	C 48909	173.88	\$	
Beneva inc.	C 48958	173.88	\$	
Retraite Québec Secteur Public	D Direct	4 780.65	\$	
Fonds de solidarité FTQ	D Direct	530.00	\$	
Desjardins Sécurité Financière	D Direct	68 986.11	\$	
Total de la rémunération et des remises				<u>103 864.03 \$</u>
				727 285.60 \$

- Biens et services

Ville de Québec - Quote-part à l'agglomération, 3e versement	C 48368	3 903 244.50	\$	
Tremblay Éric	C 48677	1 500.00	\$	
Kathleen Bujold	C 48843	1 034.78	\$	
Kathleen Bujold	C 48844	1 092.26	\$	
La Génératrice inc.	C 48845	804.82	\$	
SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DES FILLES DU ROY	C 48846	300.00	\$	
Acklands-Grainger inc.	C 48864	1 182.30	\$	
Aqua Zach Inc.	C 48865	295.67	\$	
Boulet Dépôt inc.	C 48866	1 445.03	\$	
Brandt tractor ltd	C 48867	866.78	\$	
Carrières Québec inc.	C 48868	2 049.27	\$	
Deloitte s.e.n.c.r.l./s.r.l.	C 48869	133 458.71	\$	
Équipements E.M.U. Ltée	C 48872	977.29	\$	
Ganka inc.	C 48873	545.56	\$	
Grenier Denis	C 48874	250.00	\$	
Groupe Lou-Tec inc.	C 48875	181.58	\$	
Kanatrak inc.	C 48876	115.72	\$	
Linde Canada inc.	C 48877	166.14	\$	
Messer Canada inc., 15687	C 48878	816.97	\$	
Pépinière Lemay inc.	C 48879	126.66	\$	
S Compresseurs inc.	C 48880	396.66	\$	
Services de Café Van Houtte inc.	C 48881	152.91	\$	
Vigile Sécurité inc.	C 48884	551.19	\$	
Westburne	C 48885	163.56	\$	
ARLPH de la Capitale-Nationale	C 48886	750.00	\$	
Botanica	C 48888	68.99	\$	
Groupe ETR inc.	C 48889	1 063.41	\$	
MACA inc.	C 48890	3 608.50	\$	
Rendez-vous Art contemporain	C 48891	900.00	\$	
MACA inc.	C 48894	8 454.39	\$	
9069-9687 Québec inc. (Santé Tonix)	C 48895	3 078.46	\$	
Falardeau André	C 48896	200.00	\$	
Mayrand Loraine	C 48898	2 100.00	\$	
Noreau Julianne	C 48899	2 100.00	\$	
Temps-Danse L'Ancienne-Lorette	C 48900	5 040.00	\$	
VBAL	C 48901	4 200.00	\$	
Acklands-Grainger inc.	C 48907	535.81	\$	
Aqua Zach Inc.	C 48908	2 398.69	\$	
Boulet Dépôt inc.	C 48910	1 058.69	\$	
Camions maska inc.	C 48911	695.98	\$	
Can-Explore inc.	C 48912	1 350.96	\$	
Carrières Québec inc.	C 48913	1 151.68	\$	
Chuck & Co. Transformation numérique inc.	C 48914	3 299.78	\$	
Cinéma Le Clap Loretteville inc.	C 48915	605.00	\$	
Clôture G.P. Inc.	C 48916	390.92	\$	
Cogeco Media inc.	C 48917	3 796.38	\$	
Dialogue Health Technologies inc.	C 48919	438.86	\$	
Distribution Serge Monico enr.	C 48920	431.97	\$	
Entreprises Gonet B.G. Inc.	C 48921	24 159.03	\$	
Eurofins Environex inc.	C 48922	211.55	\$	
Grand & Toy	C 48923	411.15	\$	
Groupe TVA inc.	C 48924	908.30	\$	
Isabelle Tremblay	C 48925	75.00	\$	
La Jardinerie F.Fortier inc.	C 48926	11 145.39	\$	
Linde Canada inc.	C 48927	597.78	\$	

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AOÛT 2023

DÉPENSES PAYÉES EN JUILLET 2023

MACA inc.	C 48928	23 780.56 \$
Messer Canada inc., 15687	C 48929	932.96 \$
PC Court company limited	C 48930	2 876.67 \$
Pierre & Martin Robitaille SENC	C 48931	1 261.86 \$
Pro-Tec-Arbres inc.	C 48932	6 283.38 \$
Promotion 2nd Skin inc.	C 48933	282.07 \$
Quillorama Duplessis inc.	C 48934	1 890.83 \$
Quincaillerie Ancienne-Lorette inc.	C 48935	30.42 \$
Sablère A.D. Roy inc.	C 48936	1 115.26 \$
Services de Café Van Houtte inc.	C 48937	687.24 \$
Transport Bruno Beaumont (Ste-Foy) inc.	C 48938	1 125.81 \$
Troupe de théâtre "Les grands enfants" inc.	C 48939	3 000.00 \$
UAP INC.	C 48940	26.75 \$
Villéco inc.	C 48941	2 655.92 \$
Xerox Canada Ltée	C 48942	162.42 \$
Alimentation Carl Auger inc.	C 48943	184.90 \$
Corporation de la Salle Albert-Rousseau	C 48944	18 199.89 \$
Drolet Gilles	C 48945	800.63 \$
Oasis Mobile inc.	C 48946	889.04 \$
Fonds petite caisse - Souper en vert	C 48947	655.00 \$
Chapiteaux Québec	C 48948	1 235.41 \$
QI Productions	C 48949	20 695.50 \$
Acklands-Grainger inc.	C 48954	349.04 \$
Apprenti de la couture	C 48955	548.27 \$
Aqua Zach Inc.	C 48956	542.74 \$
ARLPH de la Capitale-Nationale	C 48957	325.00 \$
Botanica	C 48959	57.49 \$
Boulet Dépôt inc.	C 48960	583.21 \$
Carbu-Diam Québec inc.	C 48961	117.96 \$
Carrières Québec inc.	C 48962	2 343.69 \$
Cégep de Sainte-Foy	C 48963	1 494.68 \$
Centre de l'auto Lemay	C 48964	258.69 \$
Cercle de Fermières L'Ancienne-Lorette	C 48965	436.55 \$
Cinéma Le Clap Loretteville inc.	C 48966	1 496.00 \$
Deloitte s.e.n.c.r.l./s.r.l.	C 48967	107 786.83 \$
Dessercom inc.	C 48968	918.65 \$
Éditions Gladius International inc.	C 48969	2 874.38 \$
Falardeau André	C 48971	200.00 \$
Godin Nadia	C 48973	280.00 \$
Hamel Serge	C 48974	500.00 \$
Impressions Plastimax inc.	C 48975	1 702.21 \$
Jacques Labrecque	C 48976	1 960.00 \$
Jean-Luc Jolivet	C 48977	20.00 \$
La Déco	C 48978	281.69 \$
Musée de la civilisation	C 48980	88.00 \$
Paré, Ouellet Bigaouette & associés	C 48981	336.63 \$
Pelletier Sonia	C 48982	517.39 \$
Rousseau Éric	C 48983	120.00 \$
Sablère A.D. Roy inc.	C 48984	937.05 \$
Sani-Orléans inc.	C 48985	2 855.11 \$
Services de Café Van Houtte inc.	C 48986	285.15 \$
SODEP - Société de développement des périodiques culturels	C 48987	41.39 \$
Stericycle ULC	C 48988	264.58 \$
United Rentals of Canada inc.	C 48989	2 636.57 \$
Vigil sécurité opérations inc.	C 48990	2 734.91 \$
Villéco inc.	C 48991	1 855.32 \$
William Lévesque	C 48992	1 500.00 \$
Wolseley Canada inc.	C 48993	223.37 \$
Xerox Canada Ltée	C 48994	666.56 \$
Framboise et chocolat	C 48997	1 178.49 \$
Fonds petite caisse - Camps de jour	C 48999	500.00 \$
A & M taille de cèdres	C 49000	1 724.63 \$
Cogeco Media inc.	C 49001	1 101.00 \$
Gagnon Sénéchal Coulombe inc.	C 49002	289.32 \$
Ganka inc.	C 49003	458.29 \$
Phil&Dom	C 49005	1 724.63 \$
Purolator inc.	C 49006	72.41 \$
Sablère A.D. Roy inc.	C 49007	149.47 \$

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AOÛT 2023

DÉPENSES PAYÉES EN JUILLET 2023

Vigile Sécurité inc.	C 49008	515.09 \$
Voltec	C 49009	1 726.19 \$
Groupe TVA inc.	C 49010	17 275.24 \$
Le Groupe Je Reçois Traiteur & cies	C 49012	2 020.00 \$
Communauté Métropolitaine de Québec - Quote-part - 3e versement	A 50730	32 126.33 \$
Pelletier Jessica	A 51292	977.28 \$
Ascenseurs Cloutier Ltée	A 51348	120.72 \$
Béton sur mesure inc.	A 51349	2 126.47 \$
Canac	A 51350	236.62 \$
Centre d'appel STP inc.	A 51351	180.71 \$
Centre Jardin de L'Aéroport inc.	A 51352	570.19 \$
Citron Hygiène LP	A 51353	500.88 \$
City division de Gagnon Lévesque inc.	A 51354	1 583.19 \$
Côté Fleury inc.	A 51355	189.66 \$
Elecal inc.	A 51356	3 318.24 \$
Équipements récréatifs Jambette inc.	A 51357	3 730.42 \$
Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l.	A 51358	34 777.94 \$
Gérard Bourbeau et Fils inc.	A 51359	237.44 \$
GRH Entretien inc.	A 51360	14 557.40 \$
Hydralis inc.	A 51361	264.50 \$
Javel Bois-Francs inc.	A 51362	722.33 \$
L'Union des Municipalités du Québec	A 51363	613.33 \$
Laboratoire Hygienex inc.	A 51364	1 036.18 \$
Le spécialiste du stylo Papeterie inc.	A 51366	83.24 \$
Les Huiles Desroches inc.	A 51367	21 695.19 \$
Les services Frimas inc	A 51368	2 603.72 \$
Macpek inc.	A 51369	518.42 \$
Matériaux Paysagers Savaria Itée	A 51370	3 960.25 \$
Nassan Québec inc.	A 51371	6 233.48 \$
Pavage Ste-Foy inc.	A 51372	10 382.24 \$
Pièce d'Auto Alain Côté inc.	A 51373	998.58 \$
Pièces de bornes-fontaines J.S.R. Enr.	A 51374	725.94 \$
Pneus Belisle Québec inc.	A 51375	604.66 \$
Posimage inc.	A 51376	57.49 \$
Québec Linge Co.	A 51377	150.19 \$
Réal Huot inc.	A 51378	3 308.03 \$
S-Pace Signalétique inc.	A 51379	218.45 \$
Sani Bleu inc.	A 51380	781.84 \$
Sani-Terre environnement inc.	A 51381	13 327.71 \$
Signalisation Kalitec inc.	A 51382	1 655.64 \$
Signalisation Lévis inc.	A 51383	261.80 \$
Toromont Cat	A 51385	3 850.38 \$
Uni-Draulik inc.	A 51386	1 549.27 \$
Le spécialiste du stylo Papeterie inc.	A 51395	522.49 \$
Les copies de la Capitale inc.	A 51396	189.20 \$
LSM ambiocréateurs	A 51397	2 299.50 \$
Métivier Mireille	A 51398	1 362.45 \$
Méto Média / 10684210 Canada inc.	A 51399	1 264.73 \$
Viva Design inc.	A 51400	344.93 \$
Canac	A 51402	54.04 \$
9268146 Canada inc.	A 51451	507.81 \$
A.D. Métal Artisanal inc.	A 51452	112.68 \$
ADF Diesel inc.	A 51453	2 213.17 \$
Atlantis Pompe Ste-Foy inc.	A 51454	2 460.69 \$
Autobus Inter-Rives inc.	A 51455	1 897.09 \$
Béton sur mesure inc.	A 51456	432.54 \$
Campbell Scientific (Canada) Corp.	A 51457	262.50 \$
Centre d'appel STP inc.	A 51458	180.71 \$
Centre de services scolaire des Découvreurs	A 51459	981.89 \$
Centre Jardin de L'Aéroport inc.	A 51460	525.42 \$
Citron Hygiène LP	A 51461	500.88 \$
City division de Gagnon Lévesque inc.	A 51462	735.47 \$
Côté Fleury inc.	A 51464	528.54 \$
CTM Québec inc.	A 51465	479.45 \$
Detekta solutions	A 51466	1 227.36 \$
Druide informatique inc.	A 51467	482.90 \$
Entretien 4M inc.	A 51469	12 339.11 \$
Équipement d'Arpentage Cansel inc.	A 51470	61.50 \$

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AOÛT 2023

DÉPENSES PAYÉES EN JUILLET 2023

Équipement L.A.V. Inc.	A 51471	120.72 \$
GRH Entretien inc.	A 51473	14 557.40 \$
Groupe Lambert Québec inc.	A 51474	191.92 \$
Hydralis inc.	A 51475	744.05 \$
J.A.Larue inc.	A 51476	66.92 \$
Javel Bois-Francis inc.	A 51477	444.67 \$
Laboratoire de canalisations souterraines (LCS) inc.	A 51478	2 018.50 \$
Laboratoire Hygienex inc.	A 51479	166.70 \$
Le spécialiste du stylo Papeterie inc.	A 51480	90.00 \$
Les Produits sanitaires Lépine inc.	A 51481	300.23 \$
Les services Frimas inc	A 51482	1 169.43 \$
Macpek inc.	A 51483	335.60 \$
Maheu & Maheu inc.	A 51484	140.72 \$
Mont Bel-Air Eau de Source inc.	A 51485	30.30 \$
Newtec Électricité inc.	A 51486	1 104.80 \$
Ortec Environnement Services inc.	A 51487	3 051.89 \$
P.R. Distribution inc.	A 51488	888.65 \$
Pavage U.C.P. (9167-6114 Québec inc.)	A 51489	6 831.53 \$
PG Solutions inc.	A 51490	983.04 \$
Pièces de bornes-fontaines J.S.R. Enr.	A 51491	2 360.37 \$
Pluritec ltée	A 51492	7 875.79 \$
Pneus Belisle Québec inc.	A 51493	2 025.63 \$
Posimage inc.	A 51494	74.73 \$
Québec Linge Co.	A 51495	472.87 \$
Réal Huot inc.	A 51496	21 757.69 \$
Régulvar inc.	A 51497	2 830.68 \$
Robitaille Équipement Inc.	A 51498	1 196.89 \$
Sciage & Forage Québec (1984) Inc.	A 51499	1 707.38 \$
SEAO-Constructo	A 51500	209.87 \$
Services A.P.Guay inc.	A 51501	3 180.20 \$
Signalisation Lévis inc.	A 51502	218.11 \$
Solutions d'affaires Toshiba Tec Canada inc.	A 51503	115.08 \$
Soudure Plastique Lévis-Québec	A 51504	718.59 \$
Stelem	A 51505	1 661.40 \$
Toromont Cat	A 51506	1 456.81 \$
Turbulences - énergie créative inc.	A 51507	26 237.33 \$
La Capitale en Fête inc.	A 51513	4 923.80 \$
Atelier de reliure G	A 51562	1 023.57 \$
Atlantis Pompe Ste-Foy inc.	A 51563	33.70 \$
Béton sur mesure inc.	A 51564	1 237.60 \$
Biblio RPL Ltée	A 51565	1 097.61 \$
Canac	A 51566	1 450.02 \$
Centre de services scolaire des Découvreurs	A 51567	8 447.22 \$
Centre Jardin de L'Aéroport inc.	A 51568	149.47 \$
Éducazoo	A 51569	1 874.83 \$
Groupe Archambault Inc.	A 51570	223.29 \$
Groupe Perspective (Québec) inc.	A 51571	1 273.65 \$
L'équipe Humania inc.	A 51572	2 588.71 \$
Le spécialiste du stylo Papeterie inc.	A 51573	207.35 \$
Les constructions Bé-con inc.	A 51574	3 098.58 \$
Les Contrôles A.C. inc.	A 51575	289.74 \$
Les Entreprises Mario Larochelle inc.	A 51576	577.14 \$
Librairie La Liberté inc.	A 51577	1 647.98 \$
Librairie Pantoute inc.	A 51578	1 434.05 \$
Librairie Renaud-Bray inc.	A 51579	3 487.45 \$
Longus Québec	A 51580	1 486.00 \$
LSM ambiocréateurs	A 51581	2 299.50 \$
Macpek inc.	A 51582	161.87 \$
MédiaQMI inc.	A 51583	4 139.11 \$
Mont Bel-Air Eau de Source inc.	A 51584	23.25 \$
Newtec Électricité inc.	A 51585	1 428.22 \$
Novexco inc.	A 51586	88.47 \$
P.R. Distribution inc.	A 51587	28.51 \$
Pavage U.C.P. (9167-6114 Québec inc.)	A 51588	4 485.96 \$
Pièce d'Auto Alain Côté inc.	A 51589	1 930.32 \$
Pièces de bornes-fontaines J.S.R. Enr.	A 51590	1 949.52 \$
Posimage inc.	A 51591	1 324.51 \$
Québec Linge Co.	A 51593	558.74 \$

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AOÛT 2023

DÉPENSES PAYÉES EN JUILLET 2023

Radiateurs ACME inc.	A	51594	140.27 \$	
Réal Huot inc.	A	51595	1 528.27 \$	
Reliure Travaction (1991) inc.	A	51596	1 334.86 \$	
Sani Bleu inc.	A	51597	781.84 \$	
Sani-Fontaines inc.	A	51598	1 272.71 \$	
Signalisation Lévis inc.	A	51599	226.45 \$	
Solutions d'affaires Toshiba Tec Canada inc.	A	51600	83.03 \$	
Suspensions et ressorts Michel Jeffrey inc.	A	51601	439.66 \$	
Toromont Cat	A	51602	265.79 \$	
Vélo Québec	A	51603	689.85 \$	
Viva Design inc.	A	51604	339.18 \$	
Ascenseurs Cloutier Ltée	A	51620	222.47 \$	
Elecal inc.	A	51622	1 686.40 \$	
Réal Huot inc.	A	51626	1 000.03 \$	
Régulvar inc.	A	51627	281.69 \$	
Sciage & Forage Québec (1984) Inc.	A	51628	1 000.28 \$	
Toromont Cat	A	51630	826.53 \$	
Vidéotron	D	Direct	808.72 \$	
Hydro-Québec	D	Direct	35 412.77 \$	
Acceo transphère inc.	D	Direct	167.01 \$	
Visa Desjardins	D	Direct	9 981.23 \$	
Énergir s.e.c	D	Direct	2 486.35 \$	
Home Depot	D	Direct	102.70 \$	
Telus Mobilité	D	Direct	457.37 \$	
Bell Canada inc.	D	Direct	399.22 \$	
Pitney Works	D	Direct	2 000.00 \$	
Bell Mobilité	D	Direct	20.72 \$	
Toshiba	D	Direct	241.90 \$	
Frais de banque	D	Direct	1 455.30 \$	
Total des biens et services				4 825 353.65 \$
- Remboursements - employés				
Service de l'Urbanisme - frais de de cellulaire	C	48918	61.74 \$	
Service de l'Urbanisme - frais de cellulaire	C	48972	164.64 \$	
Service des Loisirs - matériel et fourniture de bureau	C	48979	64.37 \$	
Total des remboursements des frais de déplacement				290.75 \$
- Frais de financement et remboursement de capital				
CDS - remboursement d'intérêts	D	Direct	82 238.00 \$	
CDS - remboursement capital	D	Direct	6 326 000.00 \$	
Total des frais de financement et remboursement de capital				6 408 238.00 \$
Total des activités de fonctionnement				11 961 168.00 \$
REMBOURSEMENTS				
Taxes	C	Chèque	3 514.09 \$	
Activités des loisirs	D	Direct	1 204.81 \$	
Libération de la retenue de performance - Énergère inc.	A	51468	26 930.08 \$	
Total des remboursements				31 648.98 \$
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT				
IMMOBILISATIONS				
2018-10 Réfection bâtiment communautaire - Programme PRACIM				
Englobe Corp.	C	48998	13 250.87 \$	
Patriarche architecture inc.	A	51624	754.52 \$	
2021-27 Réfection rue Notre-Dame - phase 3 - Programme PRIMEAU				
Option aménagement inc.	A	51623	1 292.32 \$	
2021-35 Éclairage du terrain de tennis				
Elecal inc.	A	51356	17 373.87 \$	
2022-07 Réfection de diverses rues - Programme PAVL 2022				
Centre Jardin de L'Aéroport inc.	A	51460	1 196.90 \$	
2022-10 Réfection rues Grandpré et Duquesne - Programme TECQ				
Laboratoires d'Expertises de Québec Ltée.	A	51365	1 782.11 \$	
Construction & Pavage Portneuf inc	A	51463	202 961.49 \$	
Réal Huot inc.	A	51496	3 680.71 \$	

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AOÛT 2023

DÉPENSES PAYÉES EN JUILLET 2023

2022-21	Tondeuse autoportée Kubota Kanatrak inc.	C 49004	34 506.30 \$	
2022-22	Aménagement sentiers vélo de montagne Spécibois inc.	C 48882	2 299.50 \$	
2022-24	Corridor Lorettain Stantec Expert-conseils ltée	C 48883	4 482.58 \$	
2022-26	Plan d'intervention - Programme TECQ Tetra Tech QI inc.	A 51384	160.97 \$	
	Ortec Environnement Services inc.	A 51487	34 575.14 \$	
2022-27	Rond de virée rue Saint-Charles Pluritec ltée	A 51625	1 609.65 \$	
2023-03	Réfection rue St-Victor - Programme TECQ Pluritec ltée	A 51625	15 921.17 \$	
2023-05	Viaduc Jean Marchand Centre Jardin de L'Aéroport inc.	A 51352	3 343.85 \$	
	Elecal inc.	A 51356	2 299.50 \$	
2023-06	Réfection bâtiment - Point de service - ajustement projet 2017-04 DG3A inc.	C 48870	7 254.92 \$	
2023-07	Tentes 10 x 10 Publicité Vision-air inc.	A 51592	1 602.76 \$	
2023-10	Trottoir rue Turmel - Programme Véloce III Geniarp inc.	A 51472	2 184.53 \$	
	Pluritec ltée	A 51625	4 052.87 \$	
2023-11	Trottoir rue Damion - Programme TAPU Geniarp inc.	A 51472	2 483.46 \$	
	Pluritec ltée	A 51625	5 570.54 \$	
	Total des activités d'investissement			364 640.53 \$
	Total			12 357 457.51 \$

Les paiements directs à un même fournisseur ont été regroupés pour présentation.

Le conseil a adopté le règlement suivant en matière de contrôle et de suivi budgétaire (Art. 477 L.C.V.) :

- 381-2023 : Règlement en matière de délégation de pouvoir, de contrôle et de suivi budgétaires

A : virement bancaire avec ACCÉO TRANSPHÈRE

C : chèque

D : virement bancaire avec Desjardins



Anick Marceau, CPA Auditrice, OMA
Trésorière

Date : 25 août 2023